

DROGUE AU VOLANT

POUR UNE SIMPLIFICATION DE LA PRATIQUE

Texte Stefan Debroux
Photos Jos Balcaen



Bien que l'impact néfaste de la drogue sur les accidents de la route ne soit plus à démontrer, la police contrôle en général assez peu la conduite sous l'influence de stupéfiants. La raison invoquée est la procédure fastidieuse des tests de drogue. Le commissaire Koen Van Landschoot voulait en obtenir la confirmation : son enquête menée auprès de 625 policiers de Flandre occidentale met en lumière les divers points névralgiques.



BLANKENBERGE – Inspirer fortement et expirer dans la pipette. Il n'en faut généralement pas plus pour vérifier si une personne est en état d'ébriété. Mais un test de drogue n'est pas aussi simple à réaliser qu'un alcootest. Cette procédure se déroule actuellement en trois étapes : une batterie de tests standardisés (vérifier les caractéristiques externes et procéder aux tests de répartition de l'attention), un test d'urine et un test sanguin. "Dans la plupart des zones de police, il y a généralement bien quelqu'un qui maîtrise suffisamment la procédure", explique Koen Van Landschoot. "Il s'agit, la plupart du temps, d'inspecteurs ou d'agents qui travaillent au sein d'un service de circulation ou qui sont fortement intéressés par la matière. Mais la procédure est fastidieuse et prend beaucoup de temps."

Le commissaire Van Landschoot, de la zone de police Blankenberge/Zuienkerke, base ces constatations sur une analyse des procès-verbaux en matière de drogue au volant établis au cours des cinq dernières années dans toutes les zones de police de Flandre occidentale, ainsi que sur un questionnaire concernant la procédure de test de la drogue que 625 policiers de Flandre occidentale ont complété.

Batterie de tests fastidieux

Les tests de répartition de l'attention comportent le test de Romberg (compter jusqu'à 30 les yeux fermés), le test *walk and turn*, le test de position sur une jambe et le test du doigt sur le nez. "La plupart des policiers les trouvent superflus", nous confie Koen Van Landschoot. "Il s'agit de tests subjectifs par lesquels même des conducteurs tout à fait sobres pourraient être déclarés positifs. De plus, de nombreuses personnes qui y sont soumises considèrent cela comme étant ridicules ou comme du harcèlement. La majorité des policiers pensent être en mesure de détecter une éventuelle consommation de drogue sur la base de caractéristiques externes telles que des pupilles dilatées, des expressions du visage ou une agitation anormale."

S'il y a une présomption de consommation de drogue, on procède à un test d'urine. "Il faut pour cela une installation sanitaire. Lors de contrôles ciblés, cette infrastructure peut être prévue mais lors d'interventions ordinaires, cela pose un problème. En effet, un trajet jusqu'au commissariat implique que l'équipe d'intervention doive s'absenter du terrain pendant un petit temps. Un test d'urine positif et l'obligation de convoquer un

médecin pour une prise de sang prolongent encore la procédure."

L'enquête réalisée auprès des policiers a révélé que le travail administratif relatif aux procès-verbaux en matière de drogue dans la circulation constitue un obstacle. 89 % disent avoir besoin de plus d'une heure pour rédiger un PV et un quart des personnes interrogées ont même besoin de plus de deux heures. En raison des tests fastidieux et du travail administratif de longue durée, de nombreuses personnes y renoncent. "Les statistiques relatives au nombre de PV en matière de drogue dans la circulation en disent long", affirme Koen. "Dans certaines zones de police, on en dénombre à peine quelques-uns..."

Le test salivaire apportera-t-il une solution ?

Les policiers s'expriment en faveur d'une simplification, tant des procédures de test que du PV à établir en la matière. "Le test salivaire pourrait apporter une solution. Les premiers tests ne se sont pas avérés fiables, mais ce problème a été résolu entre-temps", affirme le commissaire. "Le test salivaire donne très simplement une bonne indication de la consommation de drogue. L'étape suivante, c.-à-d. la confir-



Le samedi 9 mai en soirée, la zone de police Grensleie a organisé une action contre la drogue au volant dans les alentours du mégadancing Lagoa. Les personnes suspectées d'avoir consommé des stupéfiants ont été emmenées au commissariat. Un tiers des conducteurs contrôlés étaient positifs au test de drogues.



“UN EMPLÂTRE SUR UNE JAMBE DE BOIS”

MENIN – La zone de police Grensleie (Menen/Ledegem/Wevelgem) est une des zones les plus dynamiques de Flandre occidentale en matière de contrôles de drogue au volant. Cela s'explique par les actions ciblées aux abords des mégadancings et par la lutte contre le tourisme de la drogue des fêtards français. Par ailleurs, les contrôles de grande envergure organisés en collaboration avec l'école de police de Flandre occidentale en vue de familiariser les aspirants à la procédure de test de la drogue, font grimper considérablement les statistiques trimestrielles. “Notre approche est quelque peu particulière”, avoue le commissaire Stefaan Vannieuwenhuysse. “Nous contrôlons de manière sélective : nos motards ‘sélectionnent’ des personnes dans la circulation dont ils supposent qu’elles ont consommé de la drogue et les accompagnent au commissariat où les équipes en charge de la circulation assurent le traitement de la procédure de test. Qu’il s’agisse d’une action de grande envergure ou non, c’est une méthode plus pratique et discrète.”

En dépit du fait que cette approche ne manque pas d'entrain, le commissaire a un sentiment partagé. “Je suis satisfait de notre fonctionnement, qui se veut un exemple de coopération interzonale avec d'autres corps, avec le Service d'appui canin de la police fédérale, avec la police de la navigation qui dispose des techniques permettant de ‘sonder’ des véhicules en vue de vérifier la présence de traces de drogue... Mais je constate que l'on se démène pour rien. À mon sens, la prévention à l'égard des jeunes (Français) doit être renforcée afin d'attirer leur attention sur les dangers de la drogue au volant. En outre, une collaboration transfrontalière plus étroite avec la police française ne peut être que profitable à nos actions.” Stefaan Vannieuwenhuysse plaide également en faveur du test salivaire : “Le plus tôt sera le mieux. Il aura indubitablement pour effet d'augmenter le nombre de contrôles.”

Koen Van Landschoot



mation, consiste en une analyse salivaire par un laboratoire. Mais jusqu'à ce jour, nous attendons un arrêté d'exécution sous la forme d'un arrêté royal car, sans ce dernier, il n'y a pas de base légale.” En bref, une simplification par le biais du test salivaire, par exemple, serait dans l'intérêt de tout le monde : c'est plus dis-

cret pour le citoyen soumis à un contrôle et plus rapide et efficace pour l'agent chargé du contrôle. “Mais, de manière générale, les services de police accordent trop peu d'importance au phénomène et ne peuvent pas continuer à invoquer la procédure trop fastidieuse dans l'attente d'une éventuelle nouvelle procédure. Les

contrôles de drogue constituent un objectif prioritaire et peuvent être financés par le Fonds de sécurité routière”, conclut Koen Van Landschoot. ■

* L'enquête menée par Koen Van Landschoot fait partie de son travail de fin d'études au sujet de la drogue au volant en Flandre occidentale dans le cadre de la formation ‘Verkeerskunde’ dispensé à la Hogeschool Talen en Economie à Courtrai.